



COMMUNE DE MORVILLARS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2013
PROCES VERBAL

L'an deux mille treize, le 30 janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Françoise RAVEY, Maire,
Mesdames et Messieurs : Jean-François BOICHARD - Lydie BAUMGARTNER - Sabine GAY - Yoann GROSDÉMOUGE - David LAVALETTE - Virginie LAVIE - Didier PIERRE - Eric RUCHTI - Michelle SCHLATTER - Vincent SPADARO - Jean-Daniel TREIBER - Joëlle ZUMBIHL.

Etait excusée : Nora MANSOUR (pouvoir Eric RUCHTI).

Le Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions. Monsieur Jean-François BOICHARD est désigné secrétaire de séance. Les comptes rendus des Conseils Municipaux du 13 novembre et du 18 décembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

1/ AVANCEMENT DE GRADE DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Françoise RAVEY

La secrétaire de mairie peut être promue au grade de rédacteur principal de 2ème classe depuis le 15/04/2012. Le Comité Technique Paritaire a donné son accord en date du 6 décembre 2012.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la décision du CTP,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

De Même l'ATSEM peut être promue au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe depuis le 1er janvier 2013.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider cet avancement de grade,
- de le présenter au CTP,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

De même le garde champêtre chef n'a plus de possibilités de progression car le poste de garde champêtre est en voie d'extinction.

L'agent souhaiterait passer dans la filière technique au grade équivalent d'adjoint technique principal de 2ème classe, ce qui lui permettrait de poursuivre son évolution de carrière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le garde champêtre à intégrer le cadre d'emploi des adjoints techniques,
- de présenter son dossier au CTP,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

2/ HORAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Françoise RAVEY

Le personnel communal souhaite travailler 36 heures hebdomadaires pour pouvoir bénéficier de congés supplémentaires. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder de la manière suivante :

- acceptation du Conseil Municipal pour mener la concertation avec le personnel,
- concertation avec l'ensemble du personnel,
- présentation du dossier au CTP,
- si acceptation du CTP, délibération fixant les modalités de fonctionnement du nouveau temps horaire.

Mr Rodhes, directeur du Centre de gestion, s'est proposé pour accompagner Mme Chrétien dans cette démarche.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la démarche dans son ensemble,
- d'autoriser Mme Chrétien à lancer la concertation avec l'ensemble du personnel.

3/ REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Rapporteur : Françoise RAVEY

Une délibération portant création du régime indemnitaire pour le personnel communal a été votée le 5 septembre 2011. Après plusieurs mois de fonctionnement, il est proposé de revoir le régime indemnitaire et de l'uniformiser à l'ensemble du personnel.

L'Indemnité d'Administration et de Technicité et la prime retenue car elle s'adresse aussi bien au personnel administratif qu'au personnel technique.

Afin de se conformer aux exigences du budget communal, Mme le Maire et ses adjoints proposent de calculer la prime d'IAT au prorata de 70 % du salaire brut mensuel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confirmer la proposition de 70 % du salaire brut mensuel pour le calcul de l'IAT,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

4/ AGENT DE PREVENTION

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

Par décret n° 2012/170 du 3 février 2012, l'Agent Chargé d'assurer la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) devient Agent de Prévention.

Monsieur Vermenot a été nommé ACMO par délibération du 25 mai 2012.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner Mr Vermenot en tant qu'agent de prévention pour la commune de Morvillars.

5/ OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Joëlle ZUMBHIL

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits

ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférants au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Proposition

Le montant inscrit au budget 2012 est de857 065 €

Le montant de la dette est de253 000 €

Montant d'investissement hors dette est de604 065 €

Le quart des crédits est de151 016 €

Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants :

Chapitre 20 3 000 €

Chapitre 21 76 000 €

Chapitre 23 37 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture des crédits telle que présentée.

6/ ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur Joëlle ZUMBHIL

La trésorerie de Delle a demandé l'admission en non-valeur de certaines dettes non recouvrées depuis 2006 pour un montant total de 1 049.44 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'admission en non-valeur pour un montant de 1 049.44 €,
- d'inscrire la somme au budget communal 2013.

7/ DROIT DE PLACE DU CAMION TRUCK STORE

Rapporteur : Joëlle ZUMBHIL

Lors d'un conseil municipal du 17 octobre 2011, il a été question du droit de location du camion Outiror, qui stationne chaque mois sur la commune de Morvillars. Or, aucune délibération n'a été prise et la trésorière nous rappelle à l'ordre sur ce point. Le montant réglé est de 76.50 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider et confirmer ce droit de place pour un montant de 76.50 €.

8/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Lydie BAUMGARTNER

L'association Prévention Routière du Territoire de Belfort sollicite le Conseil Municipal pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2013. Cette subvention conditionne l'intervention de l'association dans les écoles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 50 € à l'Association Prévention Routière du Territoire de Belfort.

De même, l'Association Sportive Municipale Belfortaine sollicite la commune pour l'obtention d'une aide exceptionnelle pour Maeva Baumgartner qui se présentera en avril prochain au championnat du Monde de patinage sur glace.

Le Conseil Municipal décide à 11 voix pour et deux abstentions :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'ASMB patinage sur glace.

9/ ARCHIVES MUNICIPALES – ARCHIVAGE 2013

Rapporteur : Françoise RAVEY

Un important travail d'archivage a été entrepris l'an dernier par Céline MOUGIN, archiviste au Centre de Gestion du Territoire de Belfort. En fin d'année, les archives ont été déplacées dans les anciens locaux de la poste. De plus, l'équipe administrative a procédé à un classement important des dossiers vivants en mairie. Il est donc nécessaire de commander l'intervention de Mme Mougins pour 2013. Un devis sur trois jours est proposé au prix de 22 € de l'heure soit 528 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'intervention de l'archiviste du CDG90,
- d'accepter le devis tel que présenté,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

10/ TRAVAUX RUE DES ROSSIGNOLS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

Des travaux de signalisation et de sécurité auront lieu en 2013 rue des Rossignols. Une subvention au titre des amendes de police peut être attribuée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

Jean-François Boichard fait le point sur les études en cours concernant les dossiers de sécurisation des rues et des panneaux de signalisation.

11/ AVENANT A LA CONVENTION CONSEIL GENERAL/COMMUNE DE MORVILLARS/COLLEGE LUCIE AUBRAC

Rapporteur : Lydie BAUMGARTNER

Depuis la rentrée 2011/2012, une convention tripartite a été mise en place entre le Conseil Général – la Mairie de Morvillars et le Collège Lucie Aubrac pour organiser le service de restauration scolaire. Cette convention a été renouvelée pour 2013.

Suite à une réunion de concertation entre les trois parties concernant le fonctionnement de la restauration scolaire, un avenant est proposé.

Deux points sont abordés :

- le nombre et l'affectation du personnel communal,

La commune ne fournit plus de personnel pour les cuisines.

- le tarif concernant les élèves,

En contrepartie du retrait du personnel communal, la commune règlera les repas des élèves au tarif du ticket soit 3.70 € (au lieu de 2.90 €) sans répercussion pour les familles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention pour le service de restauration scolaire du Collège Lucie Aubrac.

12/ RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE ASSURANCES COLLECTIVES

Rapporteur : Joëlle ZUMBHIL

La commune de Morvillars a mandaté le Centre de Gestion pour le renouvellement du contrat des assurances collectives au 1^{er} janvier 2013. La Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée en faveur de l'attribution du contrat des assurances collectives à CNP. La gestion du nouveau contrat sera confiée à la SOFCAP comme précédemment.

Le centre de gestion a négocié les taux à l'identique de ceux de l'année passée et ce pour 3 ans.

Le taux en vigueur en 2012 pour la commune de Morvillars était de 6.20 % de la masse salariale avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire pour le personnel titulaire CNRACL.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au contrat groupe proposé par le CDG pour une durée de 3 ans,
- de retenir le taux de 6.20% de la masse salariale avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire pour le personnel cotisant CNRACL,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

13/ ONF – DIVERS RAPPORTS

Rapporteur : Jean-François BOICHARD

1/ Affouagistes

Au vu du nombre d'affouagistes pour la saison 2012/2013, les membres de la commission forêt intercommunale Méziré/Morvillars ont décidé de réserver la parcelle n°40 aux affouagistes.

Concernant le contrat de bucheronnage, l'entreprise MASSON a été retenue par la commission forêt.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de suivre la décision de la commission forêt :
 - de retenir la parcelle 40 pour les affouagistes,
 - de retenir l'entreprise Masson pour le contrat de bucheronnage.

2/ Zone d'accueil

Par délibération du 8 octobre 2012, le Conseil Municipal de Morvillars a rejeté le projet de zone d'accueil du public en forêt intercommunale Meziré/Morvillars située sur le territoire communal de Méziré.

Les conseillers municipaux ont décidé de ne pas s'opposer à la conduite du projet par la commune de Méziré. Une délibération doit officialiser cette décision.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la commune de Méziré à mener le projet de création d'une zone d'accueil du public en forêt intercommunale.

3/ Reboisement en forêt intercommunale

En mai 2012, il a été décidé les travaux de reboisement de la forêt intercommunale pour un montant de 35 331 € TTC. Une subvention Etat /FEADER est attendue à hauteur de 50 % soit 17 665 €.

La mairie de Méziré suit administrativement ce dossier,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Mairie de Méziré à recevoir la subvention attendue, et de procéder aux inscriptions comptables pour la commune de Morvillars,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

4/ Convention pour l'encaissement des recettes de bois

Il est proposé, de reconduire, pour une année, la convention 2012 qui autorise la commune de Méziré à encaisser la totalité des recettes issues de l'affouage et de procéder au reversement à Morvillars en fin de saison.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire la convention autorisant la commune de Méziré de procéder au recouvrement des recettes d'affouage pour la saison 2012/2013.

14/ OPERATION ZERO PESTICIDE

Rapporteur : Françoise RAVEY

Le Conseil Régional de Franche Comté et l'Agence de l'Eau ont lancé un appel à projet intitulé « zéro pesticide en Franche Comté ». La commune de Morvillars a répondu à cette offre et son dossier a été retenu. Une réunion d'information aura lieu à Besançon le vendredi 1^{er} février prochain.

Pour compléter cette démarche, Mr Desforges aura plusieurs formations pour mettre en place un fleurissement favorisant la biodiversité et l'utilisation de plantes vivaces.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de soutenir le projet zéro pesticide sur la commune de Morvillars,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document y afférent.

15/ DELEGATION SPECIALE

Rapporteur : Françoise RAVEY

Le maire, au titre de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints à des membres du conseil municipal.

La délégation peut être faite pour un objet spécial (soit un acte d'état civil). Une telle délégation n'entraîne pas transfert de compétence et s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du maire et au nom de celui-ci. La délégation est faite en considération de la personne. Le maire reste responsable des actes de son délégué.

En conséquence, en raison de l'indisponibilité du maire et de ses trois adjoints le samedi 25 mai 2013, **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser Mme le Maire à donner délégation à Mr David Lavalette, Conseiller Municipal, pour la célébration du baptême républicain de Loggan Lavalette.

16/ QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés

Il aura lieu le dimanche 24 février 2013. Un questionnaire a été joint pour recenser les besoins de chacun afin de mieux cibler les actions futures du CCAS en direction des aînés de notre commune.

Association « pour la restauration et la sauvegarde de l'Eglise intercommunale Méziré/morvillars »

L'assemblée Générale constitutive aura lieu le jeudi 7 février. Une souscription publique sera lancée en partenariat avec la fondation du patrimoine.

Travaux en mairie

Les travaux de rénovation des bureaux en mairie sont assurés par les agents du service technique. Madame le Maire remercie le personnel pour son implication et aussi les bénévoles qui ont donné un sérieux coup de main lors du déménagement des anciens mobiliers.

Elle remercie également les bénévoles du CCAS, sans qui, les actions menées par la commune ne pourraient avoir lieu.

Séance levée à 21 h 00